



ARRETE DE CIRCULATION N° 25/2026

Vu le Code des Communes,
Vu le Code de la route,
Vu les travaux d'ouverture de chambres FT sur trottoirs et chaussée,
Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures pour permettre à l'entreprise de travailler dans de bonnes conditions et pour la sécurité de tous.

ARRETONS

Article 1 : La circulation sera réglementée au droit des travaux rue du Château (D62) à partir du 18 mai 2026 et pour une durée de 90 jours.

Article 2 : La circulation sera restreinte au droit des travaux.

Article 3 : La vitesse sera limitée à 50km/h et le dépassement sera interdit.

Article 4 : Les usagers se conformeront aux indications données par la société AXIONE FEUCHY (TSA 700116 chez SOGELINK 69134 DARDILLY Cedex) qui est chargée de prendre contact avec les riverains et de donner toutes les informations nécessaires.

Article 7 : La Société AXIONE et la Gendarmerie de Phalempin sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation à : M. BLAMOUTIER, chez AXIONE FEUCHY
Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Phalempin
SDIS

Fait à CHEMY, le 07 mai 2026

David DUHAYON
Maire

